



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Comité Syndical, convoqué le 20 mars 2024 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **26 mars 2024 à 18 h 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>28</b>	<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>28</b>
<b>Nombre de Conseillers présents à la séance :</b>	<b>19</b>	<b>Nombre de Conseillers représentés :</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de Conseillers absents à la séance :</b>	<b>6</b>	<b>Nombre de Conseillers suppléés :</b>	<b>/</b>

### **ETAIENT PRESENTS :**

**Président** : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(s)** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

**Conseillers** : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Clément ROUET, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ représentée par Pierre MATHONIER, Frédérie GODBARGE, Isabelle LANTUEJOU, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET représentée par Gérard PRADAL, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET.

M. Jean-Michel FAUBLADIER a été élu secrétaire de séance.

## **N° 2024/11 : COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL THEMATIQUES DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BACC**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

Vu la délibération n° 2021/13 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (BACC) en date du 14 octobre 2021 portant création et principes de composition des commissions de travail thématiques ;

Vu la délibération n° 2023/11 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (BACC) en date du 7 novembre 2023 portant création d'une commission de travail Santé et modification des principes de composition des commissions de travail thématiques ;

Considérant que le Syndicat Mixte du SCoT BACC dispose désormais de 4 commissions de travail thématiques, constituées sous les intitulés suivants :

- Commission Administration Générale en charge des Finances, des Contractualisations, des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques ;
- Commission Santé en charge du Contrat Local de Santé ;
- Commission Développement Durable en charge du TEPOS, des Énergies, du COT, du Contrat de Chaleur, du programme ACTEE, du PCAET ;
- Commission Urbanisme en charge du SCoT et du suivi des différents PLU ;

Considérant que les règles de composition de chacune desdites commissions ont été ainsi fixées :

- 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour la CABA ;
- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne ;

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès ;

les membres des commissions pouvant être soit des élus syndicaux, soit des élus communautaires, soit des élus municipaux ;

Vu la délibération n° 2023-153 de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne en date du 16 novembre 2023 portant désignation de ses représentants au sein des commissions de travail thématiques du Syndicat Mixte du SCoT BACC ;

Vu la délibération n° 2023-162 de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès en date du 23 novembre 2023 portant désignation de ses représentants au sein des commissions de travail thématiques du Syndicat Mixte du SCoT BACC ;

Vu la délibération n° DEL\_2024\_013 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) en date du 15 février 2024 portant désignation de ses représentants au sein des commissions de travail thématiques du Syndicat Mixte du SCoT BACC ;

Les commissions seront désormais composées comme suit :

<b>Administration Générale</b> <b>Président : Antoine GIMENEZ</b>		
<b>EPCI</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	MOURGUES Philippe	GRICHOIS Antoine
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	GIMENEZ Antoine TEYSSEDOU Michel	MONTIN Christian PLANTECOSTE Annie
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	BERTHELIER Bernard GODBARGE Frédéric POULHES Christian VIDALINC Julien	CHALIER Bernard FOUSSAT Françoise MAUREL Magali PICARD Jean-Pierre

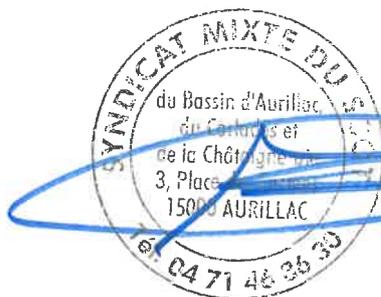
<b>Santé</b> <b>Président : Christian MONTIN</b>		
<b>EPCI</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	MOULIER Marie-Noëlle	JAQUET Philippe
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	MONTIN Christian PLANTECOSTE Annie	CASTANIER Michel LEMAIRE Isabelle
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	ARPAILLANGE Odile COSNIER Michel GINEZ Bernadette PRADAL Gérard	COUDERC Philippe FRICOT Christian GARDES Nathalie MONTEILLET Maryline

<b>Développement Durable</b> <b>Président : Christian POULHES</b>		
<b>EPCI</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	FALIERES Alain	LE REVEREND Philippe
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	MORELLE Florian ROUET Clément	ERNEST David FRESQUET Jean-Louis
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	FRECHOU Stéphane FRICOT Christian MARIOU Philippe POULHES Christian	DELAMAIDE Charly ESTEVEVES Louis PRADAL Gérard SERAGER Frédéric

<b>Urbanisme</b> <b>Présidente : Dominique BRU</b>		
<b>EPCI</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	BRU Dominique	FRANCOIS Katia
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	CANCHES Michel DANEMANS François	FEL Michel GIRAUD Patrick
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	COUDON Alain FAUBLADIER Jean-Michel LADRAS Evelyne NIGOU Vincent	ARNAL André LABORIE Mireille MAURS Philippe VIDAL Jean-Louis

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider la nouvelle composition des Commissions de travail, telle que décrite ci-dessus.



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre MATHONIER.